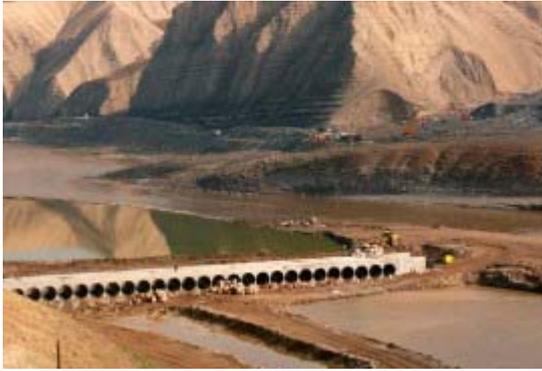


SUISSE

POURQUOI L'ÉCHEC D'ILISU?

15 juillet 2009 - MAGALIE GOUMAZ

GARANTIES À L'EXPORTATION En décidant de ne pas soutenir les entreprises impliquées dans ce mégaprojet turc, la Suisse montre qu'elle a de l'éthique. Ah bon? Eclairage.



La semaine dernière, la Suisse s'est mise d'accord avec l'Autriche et l'Allemagne pour ne pas cautionner la construction du barrage d'Ilisu sur le fleuve du Tigre, en Anatolie orientale. Elle se retire du projet en raison de l'incapacité de la Turquie à répondre à près de 150 critères sociaux, économiques et culturels. C'est une première! Il y a quelques années, le barrage des Trois-Gorges, en Chine, a également fait l'objet de vigoureuses protestations,

notamment à cause des déplacements massifs de population qu'il entraînait. Mais la Suisse a foncé.

Que s'est-il passé entre les deux projets? «La Banque mondiale a émis des directives plus strictes dans l'octroi des garanties contre les risques à l'exportation et l'OCDE, dont la Suisse est membre, a décidé de les appliquer», explique Christine Eberlein, en charge du dossier au sein de la Déclaration de Berne, qui se félicite de cette évolution opérée sous la pression des ONG et de l'opinion publique.

Une explication que confirme Wilhelm Jaggi, président du conseil d'administration de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (SERV). Il précise: «C'est le Conseil fédéral qui a pris la décision de ce retrait sur la base de nos expertises et conclusions», explique-t-il. Les directives sont une chose, mais celui qui était ambassadeur de la Suisse auprès de l'OCDE entre 2001 et 2006 note également que cette décision est le reflet d'une sensibilité nouvelle, au sein même de la SERV, pour les questions environnementales et des droits de l'homme. Et Wilhelm Jaggi en est persuadé: aujourd'hui, le projet des Trois-Gorges n'aurait pas passé.

La saga des éléphants

La garantie contre les risques à l'exportation. Quelle saga! Comment ça marche? Dans le cas de la Suisse, on sait que les exportations sont vitales à son économie. Or, certains contrats, notamment dans des régions instables, ne sont pas sans dangers. Ainsi, en 1934, la Confédération, comme d'autres pays occidentaux, a créé la Garantie contre les risques à l'exportation (GRE). C'est-à-dire qu'un fond était constitué pour rembourser les entreprises suisses qui auraient affaire à des pays défaillants au moment de sortir le porte-monnaie, ce qui permettait par la même occasion d'obtenir un prêt bancaire. Pendant des décennies, personne n'a été très regardant sur la destinée des projets. Et la transparence ne devait pas être inscrite dans la charte de la GRE, car c'est en 2005 seulement que ses archives ont été ouvertes pour la première fois. Hans-Peter Bärtschi, architecte, historien de la technique et de l'économie, a ainsi pu rédiger un historique des hauts et des bas de l'organisation.

C'est notamment grâce à la GRE et à d'autres structures similaires propres aux pays occidentaux qu'on a vu pousser des hôpitaux «high tech» dans le désert, des autoroutes à sens unique dans la savane ou des conserveries sans conserves sous les tropiques. Autant d'infrastructures, appelées en Afrique les «éléphants blancs», peu adaptées aux besoins et qui se sont rapidement écroulées... si elles ont fonctionné un jour. Mais c'est ainsi que la Suisse, en exportant des kilomètres de câbles et des tonnes de turbines, a créé de l'emploi et de la richesse sur son sol. Durant les premières années de son existence, la Garantie contre les risques à l'exportation s'est également illustrée par son soutien à l'effort de guerre allemand. Ce que le rapport Bergier sur l'attitude de la Suisse durant cette période n'a pas manqué de relever...

Un tournant

Evidemment, tous les projets ne sont pas à ce point critiquables. La Garantie contre les risques à l'exportation est un outil économique qui n'a jamais été fondamentalement remis en question. En 2007, la GRE devenait néanmoins l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (SERV), dotée d'une nouvelle structure juridique, plus autonome de la Confédération, mais toujours placée sous le contrôle du Parlement. L'an dernier, les engagements de la SERV auprès des entreprises se sont élevés à plus de deux milliards de francs suisses pour des projets dans 58 pays. En début d'année, le deuxième paquet de relance décidé par le Conseil fédéral lui octroyait une plus grande marge de manoeuvre en lui permettant notamment de soutenir les besoins en liquidités des exportateurs suisses.

